



Syndicat des cadres de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Communiqué EFA-CGC Contractuels

Octobre 2006

EFA-CGC souhaite faire le point puisqu'il semble que certaines rumeurs circulent. Notre syndicat défend à la fois les contractuels de droit privé et ceux de droit public. Il ne privilégie aucune de ces deux populations.

Lors des mesures d'application du décret de décembre 2005, notamment en ce qui concerne le **droit d'option** lié à la proposition de changement de nature de contrat, EFA-CGC souhaite que l'agent soit **libre de son choix et ce en toute connaissance de cause** (*).

De fait, il est faux de dire qu'EFA-CGC fait tout pour que la majorité des contrats évolue vers des contrat de type "public".

D'autre part, EFA-CGC défendra les contractuels qui subissent des pressions sur leur choix par leur hiérarchie ou les services gestionnaires.

Jean BARROUILLET
Secrétaire général EFA-CGC

(*): *EFA-CGC a demandé qu'un comparatif droits privé/public soit joint à la proposition de l'Administration (bien sûr celui-ci n'est valable qu'au moment de son écriture, la réglementation des deux côtés pouvant être modifiée à la suite).*